

Contribution à l'enquête publique concernant la modification n°2 du PLUi à propos du projet d'implantation d'un entrepôt logistique dans la ZA "Portes du Belinois"

⊕ Evocation du contexte national

Les chiffres avancés par le ministère de la Transition écologique évoquent 20 à 30.000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés en moyenne chaque année, ce qui correspond à deux à trois fois la surface de Paris recouverte de béton ou artificialisée.

Des ONG contredisent ces chiffres officiels, évaluant la réalité au double : pour la Ligue de protection des oiseaux (LPO), l'artificialisation actuelle serait plutôt de l'ordre de 50.000 ha par an, tandis que Terre de Liens, avance le chiffre de 57.600 ha consommés en moyenne chaque année en plus (l'équivalent d'un terrain de foot toutes les 7 mn). Cette artificialisation s'aggrave depuis des décennies, la France étant mauvais élève en Europe.

Concernant l'emploi, il apparaît concrètement que les destructions provoquées par la vente en ligne en France sont supérieures aux créations dans tout le secteur du commerce. Un Rapport de l'ONG Les Amis de la terre (mars 2022) précise : « Les économistes Florence Mouradian et Ano Kuhanathan, à l'origine de ce travail, nous livraient des chiffres glaçants : 82 000 emplois détruits en France entre 2009 et 2018 (à savoir 6 emplois détruits dans le commerce de proximité lorsque 1 est créé dans les grandes entreprises de e-commerce) et la promesse de 87 000 nouvelles destructions d'emplois d'ici 10 ans si aucune mesure n'est prise par le gouvernement pour encadrer la vente en ligne. »

<https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2022/03/rapport-emploi-e-commerce-vdef.pdf>

⊕ Remarques sur le contexte local

En préambule, il nous est apparu une nécessité de précisions :

- S'agit-il d'un entrepôt logistique de 25.300m² ou de 71.551 m² ?

- Ce projet sera-t-il dédié au e-commerce, pour Amazon ou autres ? Pourquoi n'est-ce pas indiqué ? La Communauté de Communes n'a-t-elle rien à dire à ce propos ?

> A ce sujet, voir cet extrait de la [Rédaction Le Petit Courrier - L'Echo](#) - Publié le 17 Oct 23 :

« Lors de la séance du conseil communautaire du 26 septembre 2023, les élus ont délibéré en faveur de la vente d'une **parcelle de terrain de 71 551 m²** à l'entreprise **Concerto Développement** pour la création d'un **site de logistique** aux portes du Bélinois, à Écommoy ([Sarthe](#)). [...] Le terrain sera vendu à hauteur de 15 € HT/m². Il s'agira d'un lieu de stockage : **4 cellules de 24 000 m²** seront construites pour servir **d'entrepôts** et de site de **reconditionnement**. »

https://actu.fr/pays-de-la-loire/ecommoey_72124/a-ecommoey-un-site-logistique-aux-portes-du-belinois-va-creer-150-emplois_60218941.html

- Concernant l'usage de la terre et l'impact sur le dérèglement du climat

Si le projet va à son terme, ce qui sera détruit ici en termes de fonction des sols, de qualité agronomique et d'écosystème ne pourra jamais être récupéré ensuite en retirant une couche de béton ailleurs.

Avec ce projet de méga-entrepôt, l'artificialisation des sols, la pression sur les terres agricoles vont s'accroître toujours plus sur Ecommoy et la Com com.

Nous pensons que la bétonisation de ces terres devrait grandement être ralentie pour favoriser l'agriculture, l'agroforesterie, et freiner le dérèglement climatique, qui s'accroît dangereusement.

Les collectivités locales pensent avoir « intérêt » à bétonner pour récupérer des rentrées fiscales. L'autonomie fiscale des collectivités, qui ne bénéficie pas d'une protection constitutionnelle, s'est réduite au fur et à mesure des réformes fiscales, souligne la Cour des comptes. (2023)

• Concernant l'emploi

La création effective d'emplois resterait à comparer à ceux qui seraient détruits en plus grand nombre, ici ou ailleurs sur le territoire national (cf. paragraphe précédent sur le contexte national). Les nouveaux postes de travail en entrepôt de logistique, souvent intérimaires dans ce secteur, restent pour l'ensemble très précaires.

En même temps, « La situation actuelle risque de renforcer « *la concurrence déloyale entre les commerces physiques et la vente en ligne* », alerte Francis Palombi, président de la Confédération des commerçants de France, qui rappelle qu'il existe déjà deux poids deux mesures : « *Les entrepôts de e-commerce ne sont pas soumis à la même législation ni aux mêmes règlements. Ils se dispensent d'une partie de la TVA et ne payent pas la taxe sur les surfaces commerciales. C'est incompréhensible* », dit-il. » Reporterre, 31 juillet 2020.

⊕ Notes d'informations complémentaires

- L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_2023_-_na_128_artificialisation_des_sols_-_novembre_0.pdf

FRANCE STRATEGIE - NOVEMBRE 2023 n° 128 LA NOTE D'ANALYSE - Extrait :

« Chaque année, en France métropolitaine, plus de 20.000 hectares sont artificialisés soit l'équivalent de la ville de Marseille. Cette artificialisation porte atteinte aux fonctions écologiques des sols, à la biodiversité et compromet notre souveraineté alimentaire. Pour endiguer le phénomène, la loi Climat et Résilience fixe l'objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. Mais freiner l'artificialisation n'est pas chose aisée tant ses déterminants sont difficiles à cerner. »

Effectivement, « Il y a urgence vitale à défendre les terres. Qu'elles soient agricoles, naturelles ou forestières, elles sont indispensables à la biodiversité, à l'alimentation humaine et à la préservation du climat. La loi Climat du 22 août 2021 a reconnu cette nécessité en fixant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050. Or, les boucliers se lèvent à mesure que s'approche l'échéance de diviser par deux, entre 2021 et 2031, la « *consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale* », par rapport à la période 2011-2021.

- « **Pourquoi il est crucial, mais compliqué, de limiter la bétonisation des sols** »

Les Echos - 13 juin 2023 - Extrait :

« Entre 20.000 et 30.000 hectares sont artificialisés en France chaque année, ce qui fait de notre pays le plus mauvais élève en Europe. L'impact sur la biodiversité, le climat ou les catastrophes naturelles n'est plus à démontrer, mais la bétonisation n'est pas si facile à limiter.

Personne ne le conteste : il faut limiter la bétonisation des sols en France. Inscrite dans la loi climat et résilience de 2021, visant à diviser par deux les surfaces bétonnées d'ici à 2030 (et à les compenser intégralement d'ici à 2050), la zéro artificialisation des sols (ZAN) ne suscite guère d'opposition sur ses grands principes... »

- *Au vu de ces éléments, nous émettons donc **un avis défavorable** à ce projet relatif à l'implantation d'un entrepôt logistique de grand volume 2AUz du Cruchet à Ecommoy.*

Marie-Françoise et Christian Fouqueray

06.82.06.28.71